

# L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°55

AVRIL 2022



La création d'un visuel pour la salle des fêtes ne date pas d'aujourd'hui. La municipalité précédente avait déjà bien amorcé les idées et les visuels, sous le crayon et les idées de Séverine ROBERT (conseillère municipale de 2014 à 2020). Nous la remercions pour son travail accompli.

Dessin et idées que les membres de la commission communication ont repris et transmis à Gwendal LE TILLY, Graphiste (même graphiste que notre logo/charte graphique) pour la création d'un visuel définitif.

L'identification d'un lieu de convivialité comme la salle des fêtes et Elie GUICHARD - grand musicien Trémeurois faisait lien...

Ce visuel reprend le violon, les notes de musique, les gens qui dansent... qui nous rappelle le disque de la noce à Trémeur et le violonneux Elie Guichard, plusieurs fois "primé" aux fêtes gallèses de haute Bretagne et toujours reconnu comme "transmetteur du patrimoine chanté de haute Bretagne".

Nous vous invitons à parcourir ce lien : [http://www.violoneux.fr/wiki/Elie\\_Guichard](http://www.violoneux.fr/wiki/Elie_Guichard) qui retrace le parcours d'Elie GUICHARD.

Ce visuel a pris place sur la façade de la salle des fêtes le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Mairie de Trémeur**

☎ 02 96 84 80 98

mairie.tremeur@wanadoo.fr

www.tremeur.fr

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

**Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu organiser la cérémonie des vœux. Cette rencontre est non seulement l'occasion d'évoquer les réalisations de l'année écoulée et les projets à venir mais c'est aussi un moment de rencontre et de convivialité. A peine sortons-nous du pic de la pandémie qu'une nouvelle crise secoue l'Europe et le monde : la guerre sévit à nos portes avec son lot de drames humains mais aussi de solidarité. Enfin, 2022 est aussi une année électorale pour les présidentielles mais aussi pour renouveler les députés à l'assemblée nationale.**

---

### **UN ÉQUILIBRE MONDIAL BIEN FRAGILE**

Nous pensons que cela ne pouvait plus arriver en Europe. L'équilibre géopolitique semblait bien établi par les organisations internationales et garantissait la paix. La seule guerre possible ne pouvait être qu'économique. L'actualité nous montre qu'il n'en est rien. L'attaque russe contre l'Ukraine avec ses bombardements, l'encercllement terrestre des villes et de plusieurs sites stratégiques, révèlent la fragilité des accords internationaux régissant l'ordre mondial.

Face aux drames humains engendrés par cette guerre, la solidarité internationale s'organise. Trémeur y participe également. L'association les « Agités de la Rosette », en partenariat avec la protection civile de Saint Briec, s'est mobilisée le samedi 12 et le dimanche 13 mars pour recueillir des dons. Au total, une trentaine de cartons bien remplis ont été chargés dans un camion loué à Super U de Broons pour être acheminés à Saint-Briec. L'entreprise l' TEK de la zone des Dineux est présente en Ukraine. Elle a pris contact avec la mairie et soutient l'initiative de l'association.

### **UNE ANNÉE ÉLECTORALE DENSE ET COMPLIQUÉE**

C'est dans ce contexte particulier que se déroule la campagne des présidentielles des 10 et 24 avril puis, un peu plus tard, celle des législatives. Les modalités de parrainage des candidats, ont été modifiées pour l'élection de 2022 : le soutien des maires est aujourd'hui rendu public. A titre personnel, après bien des hésitations et discussion avec des élus des communes voisines, Je n'ai pas souhaité parrainer de candidat. J'ai expliqué ma position aux élus lors du conseil municipal de mars.

### **DE NOMBREUX PROJETS ET ANIMATIONS POUR 2022**

Le budget qui a été soumis au vote des élus lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril traduit notre volonté de continuer les investissements en cours permettant de faire face à l'accroissement de notre population et des effectifs de l'école (806 habitants au recensement 2022 contre 756 en 2016). Nous souhaitons répondre aux besoins qui en découlent au niveau des structures, des équipements, de la voirie et du soutien aux associations. Concernant le commerce, même si les assureurs ne se sont pas encore mis d'accord sur les responsabilités et les montants des dommages à couvrir, ils ont autorisé, après expertise, les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment dès début avril.

La vie sociale et culturelle redémarre progressivement grâce aux initiatives du club des lfs, de la chasse, des Agités, des parents d'élèves, du judo, du foot, de l'OISCL... Le 15 mai, nous participerons au carnaval de Broons dont le thème est « les saisons ». Le char de Trémeur intitulé « Trem's cool » représente la rentrée et l'élève Ducobu à l'école. De leur côté, les enseignantes, les parents d'élèves et l'amicale nous invitent à la kermesse de l'école le 19 juin. Cet été, en partenariat avec les services culturels de LTM, nous organiserons un concert dans le cadre des « Ballades estivales ». L'estrade dressée devant l'église est idéale pour ce genre d'événement. Le 03 septembre, nous accueillerons le comice agricole aux Dineux. Cette manifestation d'envergure cantonale, réclame la participation d'environ 70 bénévoles. La mairie et Philippe Salabert, président du comice, sont preneurs des inscriptions. De belles animations en perspective.

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire  
Francis DAULT

## SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

#### ■ Approbation de la proposition du SDE pour l'effacement des réseaux sur la Rue de la Rosette et le lotissement des Pommiers

Guy CORBEL, Adjoint, présente à l'assemblée le chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux à réaliser sur la Rue de la Rosette et le Lotissement des Pommiers, chiffrage réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE).

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve :  
**le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de la Rosette et lotissement des Pommiers »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **120 000 € TTC**.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à **40 000 €**.

**Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de la Rosette et Lotissement des Pommiers »** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **58 320 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **34 020 €**.

**Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **30 000 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **30 000 €**.

#### ■ Éclairage du terrain de football – Nouveau plan de financement - Demande d'une participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation de 25 400 € a été accordée à la commune au titre du plan de relance départemental pour l'éclairage

du terrain des sports de TRÉMEUR.

Pour mémoire, afin d'éviter la sur-fréquentation des terrains de BROONS, l'AS BROONS TRÉMEUR a soumis ce projet à la municipalité trémeuroise. Cette demande était également motivée par la difficulté d'assurer les entraînements des nouvelles équipes féminines sur des créneaux horaires acceptables.

Le dossier est resté en suspens en l'attente de l'accord de prise en charge par ENEDIS du déplacement de la ligne HTA, soit 39 975 € hors taxe, accord parvenu en mairie le 14 octobre dernier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
SDE : Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé et de 8 projecteurs LED	49 000.00 €	« Deuxième Plan de relance » du Conseil Départemental 22	25 400.00 €
Frais ingénierie SDE	5 600.00 €	Autofinancement : Commune de Trémeur	16 476.74 €
Adaptation en amont et mise aux normes de l'alimentation électrique du bâtiment / vestiaires (sur devis).	3 276.74 €	Aide demandée au Fonds d'Aide au Football Amateur	22 000.00 €
Fourreaux et alimentation électrique éclairage terrain + divers	6 000.00 €		
	<b>63 876.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 876.74 €</b>

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Début des travaux : décembre 2021

Fin des travaux : fin août 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à bulletin secret (11 voix pour, 2 voix contre et 1 bulletin blanc) : approuve le dossier de demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet d'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR. Approuve le nouveau plan de financement et l'échéancier des travaux ci-dessus détaillés.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

### ■ Approbation du projet d'éclairage du stade (étude réalisée par le SDE)

Guy CORBEL, premier adjoint, présente la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :

*Descriptif :*

- Fourniture et pose d'une commande pour installation sportive dans un endroit mis à disposition.
- Fourniture et pose de 480 mètres de câble EP sou fourreau diamètre 75 mm en tranchée à ouvrir.
- Fourniture et pose de 8 projecteurs (2 par candélabre) PHILIPS OPTIVISION LED 1471 W (éclairage blanc) sur 4 mâts en acier galvanisé de 16 mètres de haut.

Coût total de l'opération : 90 720 €

Participation de la commune : **54 600 €**

Il rappelle que cette proposition avait été présentée au Conseil Municipal en début d'année et que la décision avait été reportée en l'attente de la prise en charge intégrale du financement du déplacement de l'ouvrage (accord d'ENEDIS reçu en mairie le 14 octobre 2021).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndicat du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 54 600.00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux (CF

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à vote à main levée, (13 voix pour et une abstention) approuve le projet du SDE.

### ■ Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'attachée territoriale va prendre sa retraite au 31 mai ou 30 juin 2022.

Afin d'assurer le passage de relai dans de bonnes conditions, il propose de passer à temps plein le poste actuel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Ce poste avait été créé sur une durée hebdomadaire de service de 15 heures. La suppression du poste d'attaché territorial interviendra le jour du départ à la retraite de l'agent en poste à ce jour, soit au 31 mai, soit au 30 juin 2022.

A l'unanimité Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### ■ Rémunération des agents recenseurs et de la coordinatrice communale

Le recensement de la population et des logements initialement prévu en 2021 aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 sur la commune de TRÉMEUR.

La commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat, pour les frais de recensement, s'élevant à environ 1 400.00 € (dotation en baisse par rapport au recensement de 2016).

2 agents recenseurs seront nommés par Monsieur le Maire pour réaliser le recensement sur la commune (reconnaissance de la tournée, distribution des informations...).

L'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe a été nommée coordonnatrice communale (le temps de travail nécessaire à cette fonction est estimé à 56 heures).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le versement suivant :

Aux deux agents recenseurs :

- 400 € de remboursement de frais (formation, frais de route, téléphone...),
- 1,20 € la feuille de logement,
- 1,70 € le bulletin individuel.

A la coordinatrice communale :

- Une indemnité de 400 €.

## ■ Dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

La suppression du CCAS par le Conseil municipal induit une réduction du travail comptable : plus de confection de budget annexe ni de gestion comptable dissociée.

L'activité du CCAS de TRÉMEUR consiste, dans sa grande partie, à l'organisation d'un repas pour les personnes de plus de 65 ans tous les deux ans (ou remise d'un colis, notamment en période COVID) et assez rarement, le versement de secours ponctuels et restreints pour des familles nécessiteuses (nos petites communes n'ayant pas les ressources financières pour répondre à des problématiques complexes).

Ces prérogatives d'action sociale exercées par le CCAS peuvent être entièrement transférées à la Commune.

Il reste possible de **créer une commission d'action sociale** qui peut reprendre les mêmes membres que ceux siégeant actuellement au CCAS.

Si toutefois, il arrivait qu'un dossier sensible doive être traité, le Conseil municipal pourrait demander le huis clos et préserver ainsi la vie privée des intéressés.

Compte tenu de l'activité réduite de notre CCAS, sa suppression présente de nombreux avantages administratifs et n'entame en rien les prérogatives sociales de la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2021.

## ■ Contrat Territorial Global 2021 - 2025

Par délibération n°2019-158 du 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a approuvé son schéma territorial des services aux familles et son plan d'actions pour la période 2019-2023. Les trois orientations stratégiques de ce schéma sont déclinées en un plan d'actions 2019- 2023, autour de 3 orientations :

- Favoriser l'équilibre territorial en direction des familles
- Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma
- Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles.

Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux ont été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,
- L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer - au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
- Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
- L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer a un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences. La petite enfance, l'enfance et la parentalité n'ont pas été repris dans la CTG, puisque ces enjeux ont fait l'objet d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour les actions nouvelles à mettre en œuvre, le cofinancement sera déterminé suite à la signature de la convention.

Fin 2022, des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant la mise en œuvre et le paiement des nouveaux « bonus territoire » seront signés avec chaque gestionnaire (Lamballe Terre & Mer, Communes, associations). Le Conseil Municipal approuve le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025 et valide le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après. Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

### ■ Approbation du rapport n°04-2021 de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 4<sup>ème</sup> rapport lors des séances du 19 et 27 octobre derniers. Ce rapport concerne les 6 transferts de compétences suivants :

- Navette estivale (transfert à la communauté)
- Subventionnement des unions commerciales (retour aux communes)
- Activités nautiques scolaires (voile) (retour aux communes)
- Contrôle des buts de sportifs (retour aux communes)
- Entretien des terrains de foot (retour aux communes)
- Désherbage thermique (retour aux communes)

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le rapport N°04-2021 de la CLECT et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### ■ Achat et convention d'utilisation d'une tarière en mutualisation TRÉDIAS / TRÉMEUR

L'agent technique communal loue une tarière de forage à de nombreuses reprises dans l'année. La situation étant identique sur la commune de TRÉDIAS, l'idée d'un achat en commun a germé.

Le devis demandé à BERNARD MOTOCULTURE de BROONS s'élève à 720.83 €. Il comprend : la tarière de forage et deux mèches, l'une de diamètre 150, l'autre de diamètre 250.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une tarière de forage en mutualisation avec la commune de TRÉDIAS.

### ■ Convention de mise à disposition d'un bac d'équarrissage entre les communes de TRÉDIAS / TRÉMEUR et leurs sociétés de chasse respectives

Pour mémoire, un bac d'équarrissage a été acheté par la commune de TRÉMEUR en avril 2019 puis racheté par Lamballe Terre & Mer dans le cadre d'une mutualisation d'utilisation avec la commune de TRÉDIAS.

Une convention, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et d'utilisation de la filière d'équarrissage, propriété de Lamballe Terre et Mer, doit être établie.

Elle s'adresse aux associations de chasse communales (TRÉMEUR et TRÉDIAS) ayant leur siège social sur l'une ou l'autre des communes et à toute personne détentricrice d'un agrément ou d'une autorisation préfectorale résidant à TRÉMEUR ou TRÉDIAS (piégeur, déterreur...).

Son cadre d'application s'étend exclusivement aux animaux relevant du Service Public d'Equarrissage (SPE) à savoir les cadavres d'animaux retrouvés morts sur voie publique dont le propriétaire n'est pas identifié ou n'est pas identifiable, et les cadavres entiers d'animaux sauvages classés nuisibles tués lors d'opérations spécifiques de destruction (renards, ragondins, corneilles...).

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'un bac d'équarrissage entre les communes de TRÉDIAS / TRÉMEUR et leurs sociétés de chasse respectives.

## ■ Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2022

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### A) Budget Principal

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2021, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 1 287 092.00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

Opérations	Chapitre d'imputation	Montant en euros
26 – Église (vitraux)	23	5 000.00
28 – Voirie	21	25 000.00
29 - Aménagement Bourg	21	8 194.00
	23	121 296.00
31 – Équipement École	21	37 500.00
32 – Équipement Mairie	21	2 000.00
	20	725.00
35 – Salle des Fêtes	23	22 597.00
	21	1 250.00
36 – Illuminations de Noël	21	1 500.00
42 – Restaurant scolaire	21	4 250.00
47 – Local Technique	21	9 137.00
64 – Terrain de foot	20	13 650.00
	21	10 850.00
66 – Acquisitions foncières	21	11 750.00
69 – Sentiers de randonnée	21	750.00
70 - Communication	21	2 250.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>277 699.00</b>

### B) Budget Commerce Multiservices

Le budget du Commerce Multiservices prévoyait, en 2021, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 247 991.00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

Opérations	Chapitre d'imputation	Montant en euros
Travaux de bâtiment	23	58 247.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>58 247.00</b>

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus pour le Budget Principal et le Budget Commerce Multiservices.

## ■ Cession pour l'euro symbolique d'une partie de terrain à l'indivision LEROUX-GIBLAINE et Simon BESNARD au niveau du 8 place des Ifs

La commune a été sollicitée par les consorts LEROUX-GIBLAINE et BESNARD pour la réalisation d'un bornage en vue d'une division, bornage et délimitation de la parcelle B 1822 qu'elle vient d'acquérir auprès des consorts LEROUX-GUICHARD-VATANT, sur la place des Ifs. Il a été convenu que le bornage et la réalisation d'un mur séparant les deux propriétés soient à la charge exclusive du demandeur.

La cession des 18 m<sup>2</sup> de délaissés, tels qu'ils résultent du bornage réalisé par le Cabinet de Géomètre-Expert ÉGUIMOS (parcelle B 1822p2 – 1822p3 et 1822p4), par la commune au profit des consorts LEROUX-GIBLAINE et BESNARD est proposée à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notariés seraient également à la charge des acquéreurs.

L'intérêt pour chacune des parties sera d'avoir un terrain droit. La commune perdra 18 m<sup>2</sup> de terrain mais bénéficiera sans frais d'un mur de séparation.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à la division, bornage et délimitation de la parcelle B 1822 et à la cession pour l'euro symbolique des 18 m<sup>2</sup> de délaissés (parcelle B 1822p2 – 1822p3 et 1822p4) au profit des consorts LEROUX-GIBLAINE et BESNARD dans les conditions ci-dessus énoncées.

## ■ Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Modalités de mise à disposition du dossier au public

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trémeur a été approuvé par délibération du conseil municipal de Trémeur le 4 février 2008. Une modification simplifiée a été approuvée le 18 janvier 2010 ainsi qu'une modification de droit commun le 19 juin 2017. Il apparaît nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU pour permettre quelques ajustements graphiques. La modification, objet de cette procédure, est nécessaire pour permettre la construction d'un nouvel atelier communal,

L'atelier actuel n'est plus du tout adapté : pas de possibilité de garer le matériel, pas de sanitaire, pas de douche, pas d'espace de stockage ... La construction d'un bâtiment adapté, aux normes, est indispensable. L'emplacement actuel ne peut pas convenir : c'est une annexe à une maison d'habitation aux volumes étroits, au fond d'une impasse.

Après de nombreuses réflexions (sécurité, espace disponible suffisant, foncier, réseaux etc...), l'endroit le plus opportun semble être sur le terrain accolé au stade de football.

Un changement de zonage pour permettre d'accueillir cet équipement est nécessaire.

Effectivement, ce terrain est aujourd'hui classé en zone UL correspondant aux activités de loisirs. Il convient donc de déclasser une partie du terrain en zone U.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le PLU peut faire l'objet d'une modification simplifiée pour :

- La modification du règlement ou des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- La rectification d'erreur matérielle
- L'augmentation, dans la limite de 20%, des règles de densité dans une zone
- L'augmentation, jusqu'à 50%, des règles de densité en faveur des logements sociaux
- L'augmentation, jusqu'à 30%, des règles de densité en faveur des logements à haute performance énergétique

C'est pourquoi, au regard de l'évolution du PLU envisagée, la procédure de modification simplifiée a été retenue.

La procédure de modification simplifiée n° 2 a été engagée par arrêté de M. le Maire n° 07-2022 le 27 janvier 2022.

Le dossier de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public.

Modalités de la mise à disposition du dossier au public :

- Mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet de modification simplifiée et d'un registre d'observations, en mairie de TRÉMEUR, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 21 février 2022 au 21 mars 2022 inclus ; les observations du public pourront également être communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.tremeur@wanadoo.fr](mailto:mairie.tremeur@wanadoo.fr)
- Parution d'un avis informant de la mise à disposition du dossier précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera publié dans un journal du département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché à la mairie de Trémeur, et mis en ligne sur les différents réseaux de communication ;

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les objets de la modification simplifiée n°2 du PLU de TRÉMEUR, les modalités de mise à disposition du public telles que définies ci-dessus.

## ■ Projet de construction de l'atelier communal - Devis de maîtrise d'œuvre

Suite à la consultation pour le projet de construction de l'atelier communal, trois propositions de maîtrise d'œuvre sont parvenues en mairie :

	Prix HT Dépôt PC	Prix HT Maîtrise d'œuvre	Prix HT Total	Détails de l'offre	Commentaires
<b>ARDIE CON- CEPT</b>	4 421 €	9 600 €	14 021 €	Peu détaillé	Travaille souvent avec I TEK. Peut propo- ser une solu- tion « clés en main »
<b>ATELIER DU PORT</b>			20 500 €	Très détaillé : mémoire techni- que, référé- nces	Belle référé- nce avec l'atelier muni- cipal de PLÉ- LAN-LE-PETIT
<b>JP BUREAU ETUDES</b>	2 000 à 2 500 €	12 600 €	14 600 à 15 100 €	Peu détaillé	Bon ressenti et bonnes relations sur le chantier de rénovation de l'école en cours

(Surcoût pour panneaux photovoltaïques éventuels non pris en compte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à vote à main levée décide de retenir la proposition de JP BUREAU ETUDES (M. GOBIN) par 13 voix pour (1 voix pour ARDIE CONCEPT, 0 voix pour Atelier du Port).

## ■ Rénovation du bâtiment central de l'école publique et accès PMR - Devis des artisans.

Une recherche de devis a été lancée pour le projet de rénovation du bâtiment central de l'école publique et l'accès aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), deux propositions sont parvenues en mairie :

SARL Métalithe	
Ferronnerie et Métallerie :	11 663.53 €
(Mains courantes)	
Constructions du Gouëssant :	24 571.27 €
(Rampes béton)	
<b>TOTAL</b>	<b>36 234.80 €</b>

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis de la SARL Métalithe (11 663.53 €) et des Constructions du Gouëssant (24 571.27 €) soit un montant total de 36 234.80 €.

## ■ Aménagement de la rue de la Rosette - Demande de subvention DETR

Dans la continuité des travaux d'aménagement du bourg, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le dossier de demande de subvention DETR suivant :

- Sécurisation et aménagement de la rue de la Rosette ainsi que d'un cheminement pour accéder au centre bourg de la commune et se rendre vers la gare de BROONS.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes		
Description des postes	Montant	Financier	Montant	%
Honoraires	4 900.00	Etat	68 271.00	30
Enfouissement des réseaux (SDE) électricité téléphone	104 020.00	Conseil Régional		
Installation chantier	5 150.00			
Terrassement	11 800.00			
Réfection eaux pluviales	5 520.00	Conseil Départ.		
Voirie Cheminements piétons, vélos, ...	91 730.00	Autofinancement *	159 299.00	70
Espaces verts	1 280.00	Autres		
Signalétique	3 170.00			
<b>Total H.T.</b>	<b>227 570</b>	<b>Total H.T.</b>		<b>100%</b>

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Début des travaux : juin 2022  
Fin des travaux : décembre 2022

A l'unanimité le Conseil Municipal, approuve le dossier de demande de subvention DETR présenté par Monsieur le Maire pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue de la Rosette ainsi que d'un cheminement pour accéder au centre bourg de la commune et se rendre vers la gare de BROONS.

## ■ Aménagement de l'accès PMR aux classes et au bâtiment central de l'école - Demande de subvention DETR

Les travaux de construction du local et l'installation de la chaufferie bois granulés ainsi que l'isolation des classes étant en cours d'achèvement, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le dossier de demande de subvention DETR suivant :

- Réalisation d'une rampe d'accès et des mains courantes adaptées pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bâtiments et les classes de l'école.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant estimatif HT total

Dépenses		Recettes		
Description des postes	Montant	Financier	Montant	%
Acquisition		Europe		
Etudes		Etat	10 900	30
Travaux accès rampes béton	24 571.27	Conseil Régional		
		Conseil Départemental		
Main courantes	11 707.58	Autofinancement *	25 378.85	70
		Autres		
<b>Total H.T.</b>	<b>36 278.85</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>36 278.85</b>	<b>100 %</b>

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Début des travaux : 16 mai 2022  
Fin des travaux : 29 juillet 2022

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention DETR.

## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- ✿ **Jean-Claude THOMAS**, 4 le Menu Bois, décédé le 9 février 2022 à l'âge de 70 ans.
- ✿ **Eugénie GUICHARD, née LEROUX**, décédée le 10 février 2022 à l'âge de 94 ans.
- ✿ **Christiane DURAND née LEGOUX**, 12 rue de la Rouelle, décédée le 10 mars 2022 à l'âge de 83 ans.
- ✿ **VELY Michel**, 2 lotissement des Pommiers, décédé le 15 mars 2022 à l'âge 70 ans.
- ✿ **Bernard LABBÉ**, décédé le 18 mars 2022 à l'âge de 75 ans.

### Mariages :

- ✿ **Delphine HAMONIAUX et Michel DACHEUX**, 10 les Barbiaux, mariés à Trémeur le 29 janvier 2022.
- ✿ **Bénédicte FUMEY et Marc SUCHY**, 1 le Mottay, mariés à Trémeur le 17 février 2022.

### Naissance :

- ✿ **Evann VANDERSTRAETEN**, né à RENNES le 23 mars 2022, fils de Ambre et Eric VANDERSTRAETEN.

## URBANISME

- ✿ MEGALIS Bretagne, lieudit l'Abbaye, pour l'implantation d'une armoire pour la fibre
- ✿ BONNAY Anthony, 14 lotissement le Puits Gaulois, pour l'édification d'une clôture
- ✿ HERBY Cyrille, 3 rue de l'Abbaye pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ LORENT Philippe, 33 le Menu Bois pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ REIDS Alain, 19 la Marais pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ LECHEVESTRIER Pierrick, 1 Huberçon, pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✿ BESNARD Simon, 8 place des Ifs, pour la modification de façade

## PERMANENCES DES ÉLUS

Pour une information plus adaptée aux demandes de la population nous vous informons que les rencontres avec les adjoints se feront désormais sur rendez-vous par le biais du secrétariat. Il n'y aura donc plus de permanences le samedi matin en mairie.

## NOUVEAUX HABITANTS

- ✿ **PAILOT Florence et JOURDAIN Lionel** au 7bis place des Ifs
- ✿ **CHENU Elodie et MERCIER Julien** au 10 le Lion d'Or
- ✿ **DUBOIS Joëlle** au 1 le Vau Horet
- ✿ **ONFRAY Céline et GAUDILLERE Sébastien** au 6 la Rouelle
- ✿ **LORENT Philippe et Laetitia** au 33 le Menu Bois
- ✿ **COUTARD Laetitia et LORMEL Yannick** au 10 rue des Fontaines
- ✿ **DEIN Cyril** au 7 la Ville es Piron
- ✿ **JUANIZ Robert et Sandrine** au 1 la Métairie Neuve
- ✿ **DENOUAL Yanis** au 4 les Dineux d'en Haut

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

**QUI ?** Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**  
**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.** Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.  
**COMMENT ?**  
♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).  
**QUAND ?** Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

**Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement comme Broons ou Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.**

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Ces demandes se feront exclusivement sur rendez-vous :

A Broons : 02 96 84 60 03

A Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 02 96 31 61 62

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

**NB :** Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

## DON DU SANG

### Les prochaines collectes :

Les lundis : 2 mai - 4 juillet - 19 septembre

Le jeudi 24 novembre.

## SPORTIFS OUI, VISIBLES AUSSI...

Au crépuscule, de nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise, les personnes aux abords des routes, vêtues de couleurs sombres passent vite inaperçues. Porter des vêtements clairs réduit ce risque, en multipliant par deux la distance à laquelle on est visible dans l'obscurité. Les éléments réfléchissants sont encore plus efficaces à cet égard : ils multiplient cette distance par trois, et même par quatre ou cinq lorsqu'ils prennent la forme de bandes réfléchissantes portées au bras ou à la cheville.

Les personnes qui se déplacent à pied se rendent donc visibles, y compris de jour, en portant des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.

Pour votre sécurité :

- ☼ Portez des vêtements clairs et réfléchissants, que vous soyez à vélo, à moto ou à pied.
- ☼ Équipez votre vélo de phares et de réflecteurs
- ☼ En voiture ou à moto, nettoyez les phares.
- ☼ À trottinette, en planche à roulettes, etc... utilisez un éclairage lorsque la nuit tombe ou que la visibilité est mauvaise.



## CONCILIEUR DE JUSTICE

### Permanences - année 2022

Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

PERMANENCES DU CONCILIEUR DE JUSTICE 2022 sur RV uniquement				
LIEU	JOUR	HORAIRES	N° D'APPEL	LIEU DE PERMANENCE
YVIGNAC LA TOUR	1 <sup>er</sup> lundi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 86 01 59	Mairie
CAULNES	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 88 70 30	Mairie
EVРАН	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 27 40 33	Mairie
LEHON	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois**	9h30 - 12h00	02 96 87 40 40	Mairie déléguée
AUTRES		9h30 - 12h00	06 37 62 87 97	Selon possibilité

(\*\*) En cas de jours fériés, les permanences sont reportées au même jour de la semaine suivante.

## POINT CONSEIL BUDGET

L'espace France Service de Jugon Les Lacs accueille une nouvelle permanence POINT CONSEIL BUDGET le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h à 12h.

Un conseiller sera présent pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

### Demande de renseignements et rendez-vous :

Clara HAYE 06 65 54 15 81 / 02 96 33 00 94

Clara.haye@famillesrurales.org

## MISSION ARGENT DE POCHE

La Structure Info Jeunes de Broons propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche. Les jeunes pourront effectuer des missions sur plusieurs demi-journées auprès d'un service de mairie ou d'une association (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission. Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

### RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Renseignements et modalités d'inscription auprès de la SIJ de Broons au 02 96 84 73 36

Dépôt des dossiers complets : à partir du 1er avril et jusqu'au 30 avril.

## CIAS

### ■ Recrutement d'Aides à domicile

Vous avez l'envie d'aider et recherchez un métier où vous vous sentez utile ?

Vos qualités humaines, d'empathie, d'accompagnement peuvent être valorisées dans les métiers de l'aide à domicile.

Le CIAS prend soin de nos aînés, leur permet de vivre chez eux, grâce aux agents du domicile qui remplissent cette mission chaque jour.

Contact : CIAS Lamballe Terre & Mer - 02 96 50 73 20

## ENVIRONNEMENT

### ■ Quand robots tondeuses et hérissons ne font pas bon ménage

La rencontre avec le hérisson, habitué de nos jardins et allié bien connu de notre potager, est toujours un moment agréable au printemps.

Si les populations de hérisson paient un lourd tribut au trafic routier ou à l'utilisation de pesticides, certaines menaces sont cependant plus insidieuses et sous-estimées. C'est particulièrement le cas des robots tondeuses.

Fruit d'une technologie récente, ces appareils sont de plus en plus utilisés pour l'entretien des jardins particuliers. Ils offrent un précieux gain de temps, mais une fois en action, la plupart des modèles ne détectent pas la faune sauvage. Ainsi, un robot tondeuse qui heurte un hérisson poursuivra son chemin sur le hérisson roulé en boule qui n'échappera pas à ses lames aiguisées. Actifs entre la fin de journée et l'aube, de nombreux hérissons sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour tondre durant la nuit.

### *Une solution simple et efficace pour résoudre ce problème ?*

Si les fonctionnalités plus sécurisantes pour la petite faune sont assurément à privilégier lors de l'achat d'un robot tondeuse, la première mesure pour limiter au maximum les risques d'accident avec le hérisson, c'est d'éviter absolument d'utiliser ces appareils de nuit.

## SPORT

### ■ Centre aquatique La Piscine – Lamballe-Armor

*Horaires pendant les vacances scolaires*

Lundi : 10h-12h et 14h-19h

Mardi : 10h-12h et 14h-20h

Mercredi : 10h-12h et 14h-19h

Jeudi : 12h-19h

Vendredi : 10h-12h et 14h-19h

Samedi : 14h-18h

Dimanche : 10h-13h et 15h-17h30

## DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la redevance incitative est effective sur toutes les communes de notre territoire pour encourager les bons gestes de recyclage, diminuer les quantités de déchets ménagers et répondre à la réglementation (Loi NOTRe).

Elle est calculée suivant le nombre de présentations de votre bac à ordures ménagères à la collecte et du nombre de personnes dans votre foyer. Des mesures spécifiques sont proposées aux professionnels.

**Pour répondre à vos questions, vous pouvez d'ores et déjà consulter le guide de la redevance incitative sur le site de Lamballe Terre & Mer : [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh) > accueil > vivre-habiter > gestion-des-dechets**

Vous pouvez aussi estimer votre redevance incitative de 2022 grâce au simulateur mis en place par Lamballe Terre & Mer Agglomération :

**[www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh) > accueil > vivre-habiter > gestion des déchets > simuler ma redevance déchets**

**Maîtriser sa facture de redevance incitative, c'est réduire sa production de déchets avec des gestes simples du quotidien.**



Réduire la production de déchets



Augmenter les pratiques de tri



Payer en fonction de l'utilisation du service

## DÉMARCHAGES ABUSIFS

### ■ Installation Pompes à chaleur : attention aux démarchages abusifs

Des particuliers souvent retraités sont démarchés pour l'installation d'une Pompe à Chaleur (PAC). Le coût de l'opération qui leur est proposé est souvent surestimé, coût de 25 000€ par exemple, le démarcheur vendeur promet oralement l'obtention d'aide aux environs de 19 000€, il demande un avis d'imposition en disant s'occuper de tout.

Un dossier de crédit à la consommation est souvent systématiquement monté par la société démarcheuse en même temps que le bon de commande. L'organisme de prêt type SOFINCO CETELEM valide l'emprunt sur 10 ans avec des mensualités de plus de 200€ mensuels.

### IL FAUT SAVOIR QUE LES AIDES D'ETAT DOIVENT ÊTRE DEMANDEES ET OCTROYEES AVANT LE DEMARRAGE ET LA REALISATION DES TRAVAUX.

Soit on monte son dossier soi-même, soit l'entreprise s'en charge ou dit s'en charger.

Dans les dossiers concernés, l'entreprise n'a pas fait la totalité de la démarche ou n'a même rien fait.

Les travaux sont souvent démarrés dès la fin du délai de rétractation (14 jours) suite à la signature du bon de commande intégrant souvent le recours à un organisme de crédit que l'entreprise se charge de contacter et est donc intégralement payée par l'organisme prêteur. L'ANAH centralise et gère les dossiers de demande de primes et peut dire si le dossier est monté et si l'octroi d'aide est validé mais après le démarrage des travaux et l'installation, c'est trop tard. Reste que dans le meilleur des cas la PAC fonctionne.

Le fournisseur d'énergie (Ex EDF) peut aussi participer financièrement dans un délai de 2 mois suivant la délivrance d'une facture détaillée mais la prime énergie ne se cumule pas avec celle de l'ANAH. La facture n'est pas toujours remise. La société de la PAC ne répond plus.

Les clients souvent âgés de ces démarcheurs restent endettés sur 10 ans pour une PAC très onéreuse. Ces sociétés ont misé sur la complexité des démarches et la publicité faite pour l'obtention d'aides : ANAH-CREDIT-D'IMPOT-ECOPRET ZERO-PRIME ENERGIE-TVA 5% et AIDES LOCALES OU TERRITORIALES.

Les moyens pour se défendre lorsqu'on s'aperçoit qu'il s'agit d'une escroquerie est de porter plainte, alerter la Fédération Française du Bâtiment ou faire un signalement sur le site de [francerenov.gouv.fr](http://francerenov.gouv.fr) pour se regrouper, intenter une action en justice.

## MOBILITÉ

### ■ Rejoignez la communauté Lamballe Terre & Mer sur [ouestgo.fr](http://ouestgo.fr)

Vous souhaitez passer au co-voiturage, que ce soit un jour ou plusieurs jours par semaine ou par mois, rejoignez notre [communauté Lamballe Terre & Mer](http://communauté.LamballeTerre&Mer.ouestgo.fr) sur [ouestgo.fr](http://ouestgo.fr)

<https://bit.ly/OuestGoLTM>



### ■ Transports scolaires - Recensement des demandes de points d'arrêt

Les circuits scolaires sont organisés pour permettre aux collégiens et lycéens de rejoindre l'établissement le plus proche de leur domicile *selon la carte scolaire définie*. Les élèves sont affectés sur un circuit scolaire entre un point d'arrêt existant et leur établissement.

Si votre enfant est domicilié et scolarisé sur l'agglomération, la campagne de demandes de création de points d'arrêt pour septembre 2022 démarre le 4 avril. La famille doit adresser un courrier au Maire de sa commune de résidence **avant le 20 mai 2022**.

Les circuits existants et les points d'arrêt sont consultables sur [distribus.bzh](http://distribus.bzh) (onglet transport scolaire/les circuits et les horaires).

Les familles seront informées par leur mairie au plus tard le 20 juillet de la suite donnée à leur demande dès lors qu'elle a été adressée dans les délais.

*Pour la création d'un arrêt, l'agglomération est notamment attentive au respect des conditions de sécurité pour le car (absence de manœuvre dangereuse, visibilité suffisante pour le conducteur et les autres usagers de la voirie, prise en charge sécurisée des élèves ...), au maintien d'un temps de parcours acceptable pour les usagers du transport (45-50 minutes), à la distance entre deux points d'arrêt.*

## DISTRIBUS

Depuis le 1er mars 2021, le réseau Distribus évolue afin d'offrir un service renforcé et plus adapté ! En janvier 2020, Lamballe Terre & Mer lançait le réseau Distribus à l'échelle de l'ensemble du territoire. Son exploitation est confiée pour 7 ans à Transdev CAT en co-traitance avec les Cars Le Vacon. Aujourd'hui le réseau résolue évolue pour correspondre aux besoins et au rythme du territoire.

### Toute l'année :

- Les 2 lignes **Citadines** desservent le centre-ville de Lamballe-Armor
- Les 2 lignes **Terre & Mer** proposent des liaisons quotidiennes depuis Lamballe-Armor vers Pléneuf-Val-André et Erquy
- Les services **Chrono' périurbain** sur réservation desservent l'ensemble du territoire avec une prise en charge à domicile vers la gare SNCF de Lamballe-Armor aux heures de pointe ou vers les pôles de proximité aux heures creuses

La **navette Chrono'week-end** assure la liaison entre la gare SNCF de Lamballe-Armor et Pléneuf-Val-André, Erquy ou Plurien pour les arrivées du vendredi soir et les départs du dimanche.

### En saison touristique :

- Les navettes **Estivales** permettent de se déplacer dans Pléneuf-Val-André et Erquy
- Les services à la demande **Chrono'Express** propose de se rendre à Jugon-les Lacs Commune Nouvelle ou Moncontour, " Petites Cités de caractère " au départ de la gare SNCF de Lamballe-Armor.

### Pendant l'année scolaire :

Les circuits **Scolibus** assurent le transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire.

Si l'année 2020, marquée par la crise sanitaire n'a pas permis au plus grand nombre de découvrir ces nouveaux services, des demandes ont d'ores et déjà été entendues.

### Depuis le lundi 1<sup>er</sup> mars, le réseau propose :

Des navettes supplémentaires entre le domicile et la gare de Lamballe-Armor

L'offre de navettes Chrono' s'étoffe avec une arrivée supplémentaire à la gare de Lamballe-Armor plus tôt le

matin à 6h35 et un départ plus tard en fin de journée à 19h35, du lundi au samedi. Ces services sont à réserver au plus tard la veille avant 17h (le vendredi avant 17h pour le lundi).

### De nouveaux arrêts dans le centre-ville de Lamballe-Armor

Sur la ligne 1, les arrêts **Jeu de Paume** et **Haras** ont été restaurés pour une meilleure desserte de la bibliothèque, de l'hôpital et du centre de santé.

Sur la ligne 2, l'arrêt **Stade Louis-Hingant** permet quant à lui de se rendre au stade, à Pôle emploi, à l'espace de coworking ou dans les commerces et services voisins. Cette ligne propose également un aller-retour quotidien vers le **cimetière**.

### Les services Chrono's, des services sur réservation

Pour utiliser les services Chrono's, il suffit de réserver la veille avant 17h (le vendredi avant 17h pour le lundi) sur simple appel au [0 800 18 10 10](tel:0800181010) (service & appel gratuits) . Un conseiller renseigne, enregistre la réservation et confirme les horaires.

Le JOUR J, un véhicule se rend au domicile de la personne ayant réservé à l'heure indiquée par le conseiller et confirmée la veille par courriel, pour la déposer à l'arrêt Chrono souhaité. Pour le retour, la personne est prise en charge à l'arrêt Chrono où elle été déposée et est reconduite à son domicile.

Les services Chrono' périurbain desservent l'ensemble du territoire avec une prise en charge à domicile

- Vers la gare SNCF de Lamballe-Armor (Plénée-Jugon ou Plestan)

Vers les pôles de proximité définis en 4 secteurs : secteurs de Lamballe-Armor, de Pléneuf-Val-André/Erquy, de Moncontour/Quessoy et de Jugon-les-Lacs Commune-Nouvelle/ Plénée-Jugon.

### Des tarifs attractifs

Ces services sont proposés pour 1,50 € le trajet (0,70€ seulement pour les Citadines), pour un titre acheté à bord du véhicule. Les titres 10 voyages et les abonnements mensuels permettent de bénéficier de tarifs plus avantageux. Le réseau est doté d'un système de billetterie. La demande de carte sans contact s'effectue sur le site [distribus.bzh](http://distribus.bzh). Son chargement ou rechargement est ensuite possible en ligne sur le site ou auprès des bureaux d'information touristique d'Erquy, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Lamballe-Armor, Moncontour et Pléneuf-Val-André.

## ENTRE NOS MAINS

Sarah et Ghislaine, vous accueillent dans l'énergie de leur yourte au sein de leur havre de nature et vous accompagnent pour un moment de ressourcement, d'éveil à soi, de reliance au cœur.

Elles reçoivent pour un soin individuel de manière ponctuelle ou régulière, selon vos besoins.

### • **Soin Chamanique**

Ce soin est une véritable invitation à amener la lumière à l'intérieur de vous. Cette interconnexion entre les corps laisse libre cours aux émotions pour se libérer de conditionnements limitants, de vies passées, pour transmettre les peurs et lâcher des liens néfastes.

### • **LaHoChi**

Les soins LaHoChi sont des soins de guérison par différents positionnements des mains avec une fréquence vibratoire élevée. Ce qui permet une harmonisation du corps ainsi qu'une ouverture de la conscience.

### • **Réflexologie palmaire**

Son but 1er est de faciliter l'auto-traitement. En soin individuel ou en initiation, c'est une pratique abordable où chaque point et donc la partie qu'il reflète peut-être stimulée de manière indépendante.

### • **Réflexologie plantaire**

Technique douce et libératrice. Avec patience et délicatesse, stimulation un par un de l'ensemble des points énergétiques présents sous la voûte plantaire et sur le pied. Les différentes parties des pieds reflètent la totalité du corps. Chaque point ainsi travaillé se décharge des tensions accumulées, des toxines logées, le drainage est relancé, la circulation reprend sa dynamique.

### • **Massage**

C'est une belle technique pour trouver la porte de l'éveil à la conscience. Avant de recevoir un soin énergétique ou entre 2 soins pour s'accorder une pause.

[www.entrenosmains.com](http://www.entrenosmains.com)  
1 la Fontaine Glé - Trémeur  
[entrenosmains22@gmail.com](mailto:entrenosmains22@gmail.com)

## L'ARMÉE RECRUTE

L'armée recrute des femmes et des hommes âgés de 16 à 30 ans dans plus de 100 métiers de niveau 3ème à bac+5.

4000 Postes sont à pourvoir dans la marine nationale, 4000 également dans l'armée de l'air et de l'espace et 16 000 dans l'armée de terre.

Des préparations militaires sont aussi proposées afin de découvrir le milieu militaire dans ces trois armées. Elles se font sur différents formats : imprégnation d'une à deux semaines (pour l'armée de terre et l'armée de l'air et de l'espace) ou un samedi sur deux pendant l'année scolaire pour la marine nationale, ces préparations peuvent valider la MIG à l'issue du SNU.

Des informations complémentaires se trouvent sur ces 3 sites internet :

- ✿ [lamarinerecrute.fr](http://lamarinerecrute.fr)
- ✿ [sengager.fr](http://sengager.fr)
- ✿ [deveniraviateur.fr](http://deveniraviateur.fr)

Il est possible de s'entretenir avec une ou un conseiller en recrutement sur rendez-vous au :

### **Centre d'Informations et de**

### **Recrutement des Forces Armées (CIRFA)**

Esplanade Georges Pompidou à Saint Brieuc  
du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 15h  
(02 96 01 58 08)

Mais aussi lors de permanences :

**DINAN** Mission Locale 5, rue Gambetta - 4ème  
mercredi du mois de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

### **Prochaine Ardoulette en juillet 2022**

### **DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES**

**au plus tard le vendredi 10 juin.**

en mairie ou par courriel :  
[accueil.tremeur@gmail.com](mailto:accueil.tremeur@gmail.com)

***Tout article remis après cette date  
ne pourra pas être publié.***

## **COMMERCE MULTISERVICES**

Presque 2 ans après l'incendie, la procédure judiciaire, qui fait intervenir de multiples intervenants (propriétaires des locaux, experts, assurances, avocats ...) est toujours en cours. Les différentes responsabilités, ainsi que les indemnités respectives ne sont pas clairement établies, et restent soumises à des décisions de justice. Cependant, la démolition du bâtiment incendié a été actée, elle devrait démarrer dans les prochaines semaines, avec le volet « désamiantage » à partir du 4 avril.

En parallèle, les réflexions sont en cours avec l'architecte du projet initial (Mr Henocq) pour la conception d'un nouveau commerce multiservices.

## **ATELIER COMMUNAL**

La municipalité a décidé de lancer un projet de construction d'atelier pour les services techniques. En effet, les locaux existants (rue de l'Ardouzette) sont très exiguës et vétustes. Il n'y a pas d'installations sanitaires, et pas suffisamment de place pour stocker tout le matériel.

Le nouvel atelier municipal sera implanté sur une parcelle communale, derrière les vestiaires du terrain des sports.

D'ores et déjà, un maître d'œuvre a été retenu (JP Etudes, de Quédillac), et les élus vont travailler avec lui pour la conception du projet.

## **RUE DE LA ROSETTE**

L'arrivée prochaine de la fibre optique (2<sup>nd</sup> semestre 2022 sans doute) est l'occasion de procéder au préalable à l'enfouissement des réseaux aériens, et à la rénovation du réseau d'eaux pluviales. L'aménagement de surface de la voirie sera réalisé dans un 2<sup>nd</sup> temps.

## **VOIE COMMUNALE N°1**

La VC1, qui relie Trémeur à Sévignac, est très dégradée depuis déjà (trop) longtemps. Ces dégradations sont apparues progressivement, avec notamment l'augmentation du trafic poids lourds des carrières voisines. Cette route à vocation communale n'a jamais été structurée pour supporter un tel trafic. Par ailleurs, le passage répété de nombreux camions a généré de nombreuses nuisances pour les riverains : bruit, insécurité, croisements difficiles, casse mécanique due à l'état de la chaussée...

Ces raisons ont conduit la municipalité à prendre un arrêté d'interdiction aux poids lourds de plus de 12 Tonnes en transit, en septembre 2021.

En parallèle, la municipalité a alerté les différents acteurs (communes voisines, carrières, conseil départemental) sur ce problème dès juin 2015. De nombreuses réunions ont eu lieu, la plupart à l'initiative de la commune de Trémeur, pour tenter de trouver une solution pérenne pour le devenir de cette route, mais sans beaucoup de résultats...

En juin 2021, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a proposé, sous conditions, de participer aux travaux de remise en état de la VC1, et de rendre cette route départementale. Cependant, les conditions financières de cette proposition ont été jugées irrecevables par les élus.

A ce jour, les pourparlers sont toujours en cours, mais la commune estime que la VC1 ne peut passer un hiver supplémentaire dans cette situation, et impose que les travaux soient réalisés en 2022.

## **HAIES COMMUNALES**

L'implantation de haies communales sur les secteurs de la Hautière et de la Marais nous ont amené à réfléchir à la suppression d'une partie côté Hautière à cause du passage de la fibre, une partie côté marais qui avait été implantée trop près de la route.

L'entreprise Toxé de Quédillac a procédé à l'abattage et l'ensemble sera broyé pour alimenter des chaudières fonctionnant avec des copeaux de bois.

Cet hiver en lien avec le programme Breiz Bocage une nouvelle haie sera plantée côté de la Marais et plus éloignée de la route. Une continuité sera établie avec la haie déjà en place qui permettra de compenser la suppression de la haie côté Hautière située sous la ligne téléphone.



## JARDINAGE À L'ÉCOLE

Jeudi 25 novembre 2021, Yannick de la maison de la pêche de Jugon-les-Lacs est venu à l'école animer la première intervention sur le projet Jardin pour les classes de CP-CM1 et CE2-CM2.

Nous avons fait plusieurs ateliers : un dans le garage en face de la classe mobile pour préparer nos expériences sur la germination des graines, un autre atelier dehors avec Yannick pour planter les bulbes dans nos parterres et les deux autres avec la maîtresse dans la classe.

Nous avons voulu innover en plantant des bulbes pour former le mot TILLEULS.

Ce projet se fait en collaboration avec le centre de loisirs et la mairie pour mettre en place un espace de potager partagé devant l'école.

Au mois de février, deux animateurs sont revenus pour nous aider à mettre en place un bel hôtel à insectes et Christophe (l'employé communal) nous a aménagé un espace pour agrandir nos petits potagers.

Ce mois-ci, les élèves sont très fiers des belles fleurs qui arborent la cour de récréation, ce qui motivent des volontaires pour désherber activement nos plantations.

Vivement le mois de mai pour que nous semions nos graines et nos plants, en espérant que la récolte commencera avant nos grandes vacances !



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Les élèves de CM2 de l'école des **TILLEULS** ont eu l'idée d'envoyer une lettre à la mairie de Trémeur pour leur demander de créer un conseil municipal des jeunes.

Nous avons plein d'idées et notre commune a besoin d'aller à la rencontre de nouvelles idées.

Le maire nous a répondu pour nous dire qu'il en parlerait au conseil municipal de la commune.

Les CM2 étaient impatients de connaître la réponse du conseil et quelques jours plus tard on leur annonçait que la proposition a été acceptée.

Madame Carsberg et Madame Parent ont présenté le projet aux élèves de CM1 et de CM2 et les différentes étapes à suivre. Les élèves intéressés, ont complété un dossier de candidature déposé à la mairie. Ils préparent actuellement leur projet et leurs affiches qu'ils détailleront lors de la semaine de campagne devant leurs électeurs (tous les élèves du CP au CM2). 14 élèves se portent candidat pour représenter les enfants de la commune.

Le Lundi 4 avril 2022, les électeurs, munis d'une carte d'électeur, se rendront avec leurs enseignantes à la mairie pour voter et élire leurs représentants au CMJ.

Le dépouillement aura lieu de 12h à 12h30 en présence de quelques scrutateurs (élèves de l'école).

Les deux élèves de CM1 et de CM2 qui obtiendront le plus de voix seront élus pour deux ans.

Ecrit par: GUICHARD Nathan, FOURNIER Milla, LEMOINE Evan

## LES AGITÉS DE LA ROSETTE

### **Une collecte pour les Ukrainiens**

En une dizaine de minutes, le bureau des Agités de la Rosette a mis en place une collecte pour aider les Ukrainiens dans les énormes problèmes qu'ils rencontrent actuellement. Un samedi après-midi et un dimanche ont permis aux Trémeurois et à quelques personnes venues d'ailleurs de montrer leur soutien et leur générosité. En s'appuyant sur une liste fournie par le Protection civile de Saint-Brieuc, l'association a pu engranger une belle quantité de matériels et produits. Si le nombre de personnes venues donner est resté assez modeste, la générosité était bel et bien au rendez-vous.

Une quantité importante de produits pour les bébés, de produits d'hygiène, de produits de soins ont été récupérés. Plus surprenant, un générateur, des lampes puissantes, des lits de camp et des sacs de couchage ont aussi été apportés. Tous ces dons ne seront évidemment pas de trop pour aider les Ukrainiens dans leur détresse.

Dès le lundi après-midi, le résultat de cette collecte a été transporté à Saint-Brieuc, dans un local de la Protection civile. Les matériels collectés sont ensuite en partie, acheminés vers la Pologne et en partie réservés pour aider les réfugiés qui arrivent sur le territoire. Il n'est pas exclu que de nouveaux appels à la générosité soient lancés car la situation risque de ne pas s'améliorer de suite. Les Agités de la Rosette n'hésiteront pas à se mobiliser à nouveau en cas de besoin.

Nous tenons à remercier Hippolyte et Évan, deux jeunes Trémeurois qui sont venus donner un coup de main pour cette opération.



## CHASSE : REPAS À EMPORTER

L'équipe des Chasseurs de Trémeur organisent leur traditionnel repas à emporter le **30 avril 2022**.

### Au Menu :

Terrine, daube de chevreuil sauce forestière, fromage, dessert

Prix du repas : 14 € la part / La distribution débutera vers 18h30 à la salle des fêtes.

*Les cartes de commande des repas, qui rappelés-le est ouvert à toutes et tous, se fera soit auprès des chasseurs ou chez Betty café épicerie au Bourg.*

**JUDO :** « Voie de la souplesse »  
Le Judo développe le corps et l'esprit. Il apprend l'attaque et la défense en souplesse, en vue d'acquiescer stabilité, coordination et condition physique.

## JUDO CLUB

**Adresse :** 22250 TREMEUR  
**Président :** Mr Mathieu Lejart : 06.58.46.99.01  
**Mail :** [judo.club.tremeur@hotmail.fr](mailto:judo.club.tremeur@hotmail.fr)  
**Page FB :** [Judo club des tilleuls de Tremeur](#)

**JUJITSU :** « Technique de souplesse ». Le Jujitsu donne les moyens de réagir intelligemment et rapidement en toutes circonstances. Il conduit à se défouler en apprenant à se défendre à travers la maîtrise de soi.

### Inscription toute l'année

Reprise des cours le 08/09/2021

### HORAIRES DES COURS

#### TREMEUR

##### Judo:

Lundi : ◻ 20H / 21H30 :  
Entraînement libre bénévole Adultes  
Mercredi : ◻ 17H30 / 18H40 : 2013 / 2015  
Vendredi : ◻ 17H30 / 18H30 : 2016 / 2017  
◻ 18H45 / 20H : 2009 / 2012  
◻ 20H15 / 21H30 : Adultes

##### Jujitsu / Self Défense:

Mercredi : ◻ 20H00 / 21H30

##### Renforcement abdo fessiers :

Mercredi : ◻ 18H45 / 20H

#### CAULNES

##### Judo:

Samedi : ◻ 9H30 / 10H40 : 2009 / 2012  
◻ 10H50 / 11H45 : 2016 / 2017  
◻ 13H30 / 14H30 : 2013 / 2015

### TARIFS

Saison 2020 / 2021

- ◻ 2007 à 2017 115 €
- ◻ 2006 et plus 130 €
- ◻ Renforcement abdo fessiers 100 €

◻ Tarif dégressif de 8 € à partir de la 2ème inscription par famille.

◻ Les tickets C.A.F. et chèques vacances sont acceptés.

◻ Un règlement en 3 fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

#### Contacts :

Président :

Mathieu Lejart : 06 58 46 99 01

Mail : [judo.club.tremeur@hotmail.com](mailto:judo.club.tremeur@hotmail.com)

Facebook : [judo club des tilleuls de Trémeur](#)

#### Les manifestations prévues cette année

- 2 lotos
- 1 inter club
- 1 gala fin saison 2022
- 1 stage jujitsu



JUDO JUJITSU  
SELF-DEFENSE

Professeur Diplômé d'Etat  
Diplômé Handi Judo

Denis Le Floch  
3ème Dan

#### 3 COURS d'ESSAI GRATUITS

L'ensemble des cours  
est ouvert aux personnes  
en situation de handicap

## CLUB DES IFS : RAPPEL

Nous nous réunissons chaque dernier mercredi du mois à 14h à la salle des fêtes pour organiser divers jeux de société, ou marche pour ceux qui le souhaitent. A 16h30 petit goûter gratuit.

Tous les jeudis matin de 10h30 à 11h30 séances de gymnastique au DOJO.

**Nouveauté** : le jeudi à 18h30 au DOJO, séance de relaxation sur les principes de la sophrologie.

Pour plus amples informations, rapprochez-vous de Madame Josette LORET au 02 96 84 80 97.

# PORTRAIT

## Mathurin Mahé : l'écologiste en herbe



À croire qu'il est tombé dedans comme il était petit. C'est d'ailleurs un peu le cas. Mathurin n'a que 10 ans et demi, il est en classe de sixième à Broons et il a déjà quelques références solides en matière d'environnement. À l'âge ou bien d'autres ne vous parleraient que de Facebook, de telle ou telle vedette des réseaux sociaux ou de passages dans les émissions de télé-réalité, lui vous parle environnement. Ça classe son homme. « À l'école de Trémeur, on a fait beaucoup de choses en rapport avec la nature. On a étudié le chemin de l'eau. Il y a eu des opérations de récupération de déchets dans la nature, la fabrication d'abri pour les chauves-souris, des randonnées dans les bois et moi, ça me plaisait bien », dit-il.

### COMPLÈTEMENT DÉCHETS-NÉ

Les déchets jetés dans la nature, ça l'agace. Il ne supporte pas que l'on balance ses plastiques ou tout autre chose sur la route, dans les fossés ou dans les bois. La cruauté envers les animaux le révolte tout autant. « Une fois, je suis allé voir Monsieur le maire pour lui dire que la chasse au blaireau comme c'est fait par ici, c'est horrible et que lui en tant que maire, il devrait faire arrêter ça », ajoute Mathurin.

Les animaux, les plantes, des toutes petites bêtes ou les plus grosses, tout cela le passionne. Petite ou grande, belle ou moins jolie, il estime que toute bête a sa place dans la nature. « Chaque animal a son rôle à jouer, les plantes aussi. Sans la biodiversité, on pourrait pas vivre très longtemps. Est-ce que par hasard, ça ne serait pas l'homme qui serait le plus nuisible par moment ? ».

### L'ÉCOLOGIE, UNE SECONDE NATURE

Ses grandes références en la matière ? Nicolas Vanier qui est une sorte de voyageur du froid qui a tiré des films et des livres de ses expéditions. Yann Arthus Bertrand qui a survolé la planète pour en tirer les meilleurs clichés et attirer l'attention du grand public sur la fragilité de la Terre. Mike Horn un autre aventurier de l'extrême qui a parcouru le monde.

Juste avant le confinement, Mathurin avait lancé l'idée d'une association, l'ACVE (association de la construction de la vie écologique) qui a été un peu endormie par le Covid. « À l'école, j'aimais bien les activités de nature mais je ne pensais pas que j'avais les moyens de faire changer les choses », se souvient-il. Mais depuis, les choses ont changé. À Lamballe, il a vu une exposition où il a rencontré l'ASPAS (association de protection des animaux sauvages) à laquelle il a adhéré. Il a beaucoup échangé avec des camarades de classe comme Timéo qui partage ses points de vue. Avec lui, ils ont créé une page sur Instagram (pour\_lanature) leur permet de publier des photos d'animaux ou de paysages.

### DES CONVICTIONS ET DES ACTES

Au quotidien, notre écologiste pragmatique essaie au maximum de mettre ses convictions en œuvre : ne rien jeter par terre, éviter les emballages, utiliser des produits cosmétiques maison ou très sains, respecter les espaces verts, éteindre une lumière qui ne sert à rien. Ce n'est pas toujours facile. Et ses petits camarades collégiens, que pensent-ils de tout ça ? « Certains sont indifférents. D'autres sont conscients des problèmes mais ne savent pas quoi faire. Mais quand même, il y en a de plus en plus qui ont envie de bouger. Moi, je trouve qu'il y a trop de gens qui attendent tout des autres, du président de la République, des députés. C'est à tout le monde de faire des gestes pour la planète », dit-il. Mais tout de même, le président de la République peut jouer un rôle. C'est sans doute pour cette raison qu'un jour, Mathurin avait décidé de prendre sa plume pour faire une demande à Emmanuel Macron. « Il serait bon pour la France de montrer l'exemple pour l'écologie », écrivait-il, entre autres. Il n'a pour le moment pas franchi le pas suivant qui consisterait poster la missive. En tout cas, l'idée de mettre en place une journée écologique sur Trémeur ne restera peut-être pas lettre morte. Atelier ramassage de déchets, fabrication de cosmétiques simples, grands jeux sur la nature, quizz et autres animations pourraient en faire partie.